



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 07 24

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 23 octobre 2025

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Muriel HABERT (en remplacement d'Isabelle TESSIER), André COQUELIN, Jean-Yves LEBOURDAIS (en remplacement de Kathia VIEL), Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE.

Excusés : Isabelle TESSIER, Kathia VIEL, Hervé BESSONNET, Dominique MALARY.

Avenant n° 1 au marché d'entretien et réparation des véhicules électriques

Afin d'assurer l'entretien et la réparation des véhicules légers et utilitaires et des remorques communautaires, des accords-cadres à bons de commande référencés n° 2023-023 à 2023-026 d'entretien et réparation des véhicules utilitaires et véhicules légers ont été conclus avec STRAS le 13 janvier 2023 pour une durée de 3 ans :

Lot	Sur la durée de l'accord-cadre (3 ans)	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 « Véhicules légers et utilitaires »	9 000.00	75 000.00
Lot 2 « Véhicules de 3.5 tonnes - remorques »	9 000.00	75 000.00
Lot 3 « Véhicules électriques »	1 500.00	15 000.00
Lot 4 « Carrosserie »	4 500.00	45 000.00
TOTAL	24 000.000	210 000.00

Un véhicule électrique e-SCUDO a été acquis par la Communauté d'Agglomération en cours de marché.

Le Bordereau des Prix n'intégrant pas des prix pour ce type de véhicule, il convient de conclure un avenant n° 1 au marché n° 2023-025 sans incidence financière, de prix nouveaux contractualisant les prix suivants :

- FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE - FILTRE HABITACLE : 60,40 € HT
- FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE - LIQUIDE DE FREINS : 72,00 € HT

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, L.2194-1 6°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants, et R.2194-8,

Vu la délibération n° 2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2025,

Vu le marché n° 2023-025 Entretien et réparation de véhicules légers et véhicules utilitaires - lot 3 Véhicules électriques,

Vu le projet d'avenant n° 1,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2023-025 Entretien et réparation de véhicules légers et véhicules utilitaires - lot 3 Véhicules électriques sans incidence financière, ayant pour objet d'ajouter les prix nouveaux suivants :

- FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE - FILTRE HABITACLE : 60,40 € HT
- FORFAIT VEHICULE ELECTRIQUE - LIQUIDE DE FREINS : 72,00 € HT

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 OCT. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 OCT. 2025

Givrand, le 28 octobre 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.